



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 9 août 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LE PROJET DE LOI DE PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE QUI EXIGE DES STATIONS D'EPURATION D'ALERTE LE PUBLIC EN CAS DE DEVERSEMENT

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui le projet de loi qui exigera des stations d'épuration et de traitement des eaux usées d'alerter le public toutes les fois qu'elles déversent des eaux usées non traitées ou partiellement traitées.

« Les New Yorkais ont le droit de savoir quand des eaux usées non traitées potentiellement dangereuses sont déversées dans les ruisseaux de leurs communautés », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Ces nouvelles exigences de notification permettront au public de savoir quand des eaux usées non traitées sont déversées dans les cours d'eau, en particulier ceux alimentant les plages et les zones de pêche. De plus, cette nouvelle loi sensibilisera sur le besoin d'amélioration et de maintenance des infrastructures de traitement des eaux usées de notre état. Je félicite les défenseurs de ce projet de loi pour leur travail. »

La loi sur le Droit de savoir sur la pollution par les eaux usées ('Sewage Pollution Right to Know') vise à protéger les New Yorkais en sensibilisant sur les déversements qui peuvent impacter la santé publique, autorisant le public à décider sur la base d'informations sur la pêche, les baignades et les jeux d'eau dans les cours d'eau affectés.

Actuellement, les alertes de déversement ne sont seulement effectuées qu'auprès de certains responsables publics et non du public. Les stations d'épuration étaient contraintes d'informer le Département de la préservation de l'environnement (Department of Environmental Conservation)(DEC) et le département local de la santé seulement pour les cas où le déversement des eaux usées non traitées ou partiellement traitées pouvait affecter la ramassage des mollusques, les baignades ou les zones récréatives. La nouvelle loi étendra les exigences de notification, assurant que tous les New Yorkais auront connaissance quand des eaux usées non traitées qui posent une menace pour la santé publique ont été déversées dans leurs communautés, et en fournissant des informations supplémentaires au DEC, permettant à l'agence de se concentrer sur les efforts d'éducation et de sensibilisation.

French

La nouvelle loi exige la préparation par le DEC d'un rapport annuel des déversements des eaux usées traitées ou non traitées de chaque station d'épuration et système de traitement public. Le rapport contiendra le nombre total de déversements, le volume et la durée de ces déversements, et les mesures correctives, le cas échéant, concernant ces déversements.

Le Commissaire du DEC, Joe Martens, a déclaré : « Les déversements des eaux usées affectent la capacité du public à nager, pêcher et se divertir en toute sécurité. Cette nouvelle loi fournira au public des informations importantes concernant les zones d'eau de l'Etat de New York et les efforts du DEC pour rendre les cours d'eau accessibles aux baignades et à la pêche.

Le Sénateur Mark Grisanti, Président de la Commission sur la préservation de l'environnement, a déclaré : « Je suis heureux d'avoir soutenu ce projet de loi qui est désormais devenu loi en créant un Droit de savoir sur la pollution par les eaux usées pour tous les New Yorkais qui souhaitent profiter des zones d'eau de notre état. Cette loi garantit que l'eau que la population utilise pour des activités récréatives et commerciales ne sera pas menacée par des bactéries, toxines ou agents chimiques dus au déversement des égouts. Lorsque des accidents surviennent, une alerte immédiate et une action rapide doivent être entreprises pour un nettoyage. »

Le membre de l'Assemblée Bob Sweeney, Président de la Commission sur la préservation de l'environnement, a déclaré : « Je souhaite remercier le Gouverneur Cuomo pour ratifier et aider à élaborer cette loi importante pour la protection de la santé publique. De nombreuses communautés de l'Etat de New York sont desservies par des infrastructures de traitement des eaux usées vieillissantes et dégradées. Ainsi, des centaines de millions de gallons d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées sont déversées dans les eaux que nous utilisons pour nager, naviguer, et pêcher chaque année. La loi sur le Droit de savoir sur la pollution par les eaux usées protégera le public des expositions évitables aux eaux des égouts dans nos cours d'eau, en exigeant que le public soit averti si des eaux usées non traitées ont été déversées. Nos cours d'eau représentent l'un des atouts de l'Etat de New York et la population devrait pouvoir pêcher, faire du bateau et nager sans crainte d'une contamination. »

La nouvelle loi prend effet au 1er mai 2013.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418